

Subvention exceptionnelle à l'Association «LA CITA» pour la reconstruction du Gymnase, rue de Pontarlier

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Association sportive «LA CITA» a entrepris la reconstruction de son gymnase, sis rue de Pontarlier, suite à un sinistre.

«LA CITA» a un besoin urgent d'un complément de financement à hauteur de 250 000 F. Sans cela, la pérennité de «LA CITA» est menacée à court terme, ce qui serait dommageable pour les 450 adhérents qui pratiquent une dizaine d'activités sportives. Afin de favoriser l'animation sportive du centre-ville, la Ville de Besançon pourrait allouer à ce club, qui effectue un excellent travail auprès des jeunes, une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 000 F qui, en cas d'accord du Conseil Municipal, serait imputée au chapitre 914/130.95063.20300 qu'il conviendra d'abonder par un vote de crédit d'égal montant au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.